

Extrait du SNUipp-FSU 91

<http://91.snuipp.fr>

Le statut et les missions des remplaçants ZIL/BD remis en cause.

- Dossiers - REMPLACEMENT -

Date de mise en ligne : mercredi 29 novembre 2017

Description :

Le ministère a publié au BO du 15 mars 2017 une circulaire sur le remplacement des enseignants qui supprime notamment la distinction ZIL/brigade avec la création d'un « vivier unique de remplaçants par département dans le 1er degré »

SNUipp-FSU 91

Le statut et les missions des remplaçants remis en cause. Le ministère a publié au BO du 15 mars 2017 une circulaire sur le remplacement des enseignants qui **supprime notamment la distinction ZIL/brigade avec la création d'un « vivier unique de remplaçants par département dans le 1er degré »**

Aujourd'hui, les organisations syndicales du 91 étaient invitées à un groupe de travail en amont du Comité Technique Spécial départemental (CTSD) afin d'examiner un projet de nouvelle circulaire départementale sur le remplacement applicable à la rentrée 2018.

La DSDEN propose **une redéfinition des zones de remplacement basée sur un élargissement (regroupement de circonscriptions) offrant selon elle la possibilité d'une gestion de proximité au plus près des écoles.** Ces zones de remplacement, qui feront l'objet d'une consultation au CTSD, seraient dotées d'un volant de remplaçants gérés par les secrétaires de circonscription et pouvant exercer à la fois des remplacements courts ou longs.

Cela correspondrait à la fin des brigades départementales et des ZIL et la transformation de tous les remplaçants en « Titulaires Remplaçants » avec une incidence sur le mouvement départemental. Une priorité au mouvement départementale est envisagée par la DSDEN pour les collègues concernés... La DSDEN veut cependant maintenir une brigade de postes de remplaçants fléchée (stages de formation continue, REP+, CAPPEI...) et pilotée au niveau départemental.

Le SNUipp-FSU 91 a demandé le maintien les deux types de remplaçants BD/ZIL selon le type d'absence à pourvoir, en soutenant que cette différenciation entre les deux types de remplaçants apportait une plus grande efficacité du remplacement.

Nous avons défendu l'attachement des collègues à leur fonction spécifique ZIL ou BD et souligné également l'insuffisance du nombre de remplaçants notamment lors des pics d'absences.

Nous vous invitons à réagir et nous faire remonter vos observations et vos remarques.